



**Avenant N°2**  
**F22021**  
**Lot 3**

**Travaux de requalification de la  
RD1006 entre les carrefours  
Garatte et La Trousse sur les  
communes de Barberaz et La  
Ravoire**

Version du 22.04.2024

**GRAND CHAMBERY**

**DIRECTION INGENIERIE BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 23 96 - grandchambery.fr -  @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Entre

La Communauté d'agglomération **Grand Chambéry**, domiciliée 106 allée des Blachères - CS 82618 - 73000 Chambéry, représentée par son vice-président en charge des infrastructures et des voiries d'agglomération, Monsieur Michel DYEN dûment habilité

*d'une part,*

## Et

L'entreprise **CHOLAT JARDINS**, titulaire du lot n°3 « Paysage / Mobilier urbain » du marché de travaux de requalification de la RD1006 entre les carrefours Garatte et La Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire, représenté par Madame Claire CHOLAT, dûment mandaté à cet effet,

*d'autre part,*

Il est convenu ce qui suit

### **I - Présentation de l'opération**

Le marché de travaux consiste à aménager la RD1006 entre les carrefours Garatte et La Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire. L'aménagement prévoit de requalifier les espaces publics de manière qualitative, en enfouissant les réseaux aériens, en rénovant les réseaux hydrauliques, en modernisant l'éclairage public, en développant les modes actifs par la création d'un trottoir continu et de traversées sécurisées, en créant des espaces verts et en élargissement le gabarit de la voirie au niveau des carrefours afin de fluidifier la circulation sur cet axe majeur.

Le chantier est décomposé en quatre lots :

- Lot n°1 : Terrassement / Voirie réseaux divers / Génie Civil ;
- Lot n°2 : Bordures / Enrobés / Béton / Signalisation ;
- Lot n°3 : Paysage / Mobilier urbain ;
- Lot n°4 : Câblage / Signalisation lumineuse tricolore / Equipement

Le présent avenant concerne uniquement le lot n° 3 : Paysage / Mobilier urbain.

### **II - Objet de l'avenant**

Le présent avenant au lot n° 3 a pour objet de notifier les modifications intervenues en cours de travaux, de définir les prix nouveaux et de présenter l'économie du marché.

Le présent avenant traite de la tranche ferme et de la tranche optionnelle des travaux.

#### • **Modification des travaux :**

Au cours du chantier, des adaptations techniques ainsi que des prestations complémentaires ont été demandées à l'entreprise par le maître d'ouvrage sur le périmètre de l'aménagement, notamment:

- Fourniture et mise en œuvre de terre végétale supplémentaire. Coût = 12 496.00 €HT
- Fourniture et pose de 3 portails supplémentaires. Coût = 14 430.00 €HT
- Fourniture et pose de garde-corps supplémentaire. Coût = 11 222.00 €HT

Ces adaptations techniques représentent un coût de 38 148.00 €HT. D'autres quantités liées à des prestations initialement prévues au marché ont pu être revues à la baisse au cours du chantier.

- **Définition de prix nouveaux :**

Ces prix nouveaux sont détaillés comme suit :

N° PRIX	Intitulé	Unité	Prix unitaire € H.T.
PN 1	Corbeille modèle « Bambou »	U	775.00 €
PN 2	Barrière bois double lisse	ML	61.45 €
PN 3	Portail double vantail	U	4 810.00 €
PN 4	Arbre tige « Abies Concolor »	U	540.00 €
PN 5	Escalier en bois	F	1 880.00 €
PN 6	Boite aux lettres encastrable	U	290.00 €
PN 7	Reprise des gabions Parpillettes	F	2 350.00 €

### **III – Economie du marché**

L'économie du marché initial F22021 :

	Montant Tranche Ferme € H.T	Montant Tranche Optionnelle € H.T	Montant total € H.T
Marché initial	94 950.80 €	146 260.80 €	241 211.60 €

La nouvelle économie du marché F22021 est :

	Montant Tranche Ferme € H.T	Montant Tranche Optionnelle € H.T	Montant total € H.T
Marché initial	94 950.80 €	146 260.80 €	241 211.60 €
<b>Avenant 2</b>	<b>19 376.85 €</b>	<b>-269.65 €</b>	<b>19 107.20 €</b>
<b>Marché après avenant</b>	<b>114 327.65 €</b>	<b>145 991.15 €</b>	<b>260 318.80 €</b>

Le montant de l'avenant 2 au marché de travaux s'élève à **19 107.20 €HT** correspondant à une augmentation de 7.92% du montant initial. (*Tranches ferme + optionnelle*)

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour **Grand Chambéry**,

Le vice-président en charge des Infrastructures et  
des Voiries d'agglomération

Pour l'entreprise **CHOLAT JARDINS**,

Le Chef d'agence